



Directive 404 (1982)¹

Cinquième Conférence parlementaire et scientifique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Compte tenu de sa [Recommandation 932 \(1982\)](#), sur la 5e Conférence parlementaire et scientifique (Helsinki, 3-5 juin 1981),
2. Confirme les instructions données à sa commission de la science et de la technologie sur les suites à donner aux conclusions et recommandations de la 5e Conférence, telles qu'elles sont exprimées dans la [Directive n° 400 \(1981\)](#), mettant spécialement l'accent sur la nécessité de renforcer d'urgence les moyens communs d'information et d'évaluation scientifiques et technologiques des parlements nationaux et des assemblées parlementaires européennes ;
3. Charge sa commission de la culture et de l'éducation d'entreprendre une étude portant sur l'orientation des activités de formation, scolaire et post-scolaire, en vue d'assurer un meilleur équilibre entre la formation de l'intelligence et celle du caractère, l'objectif étant de donner à l'homme, non seulement la maîtrise du monde extérieur, mais aussi la maîtrise de lui-même.

1. Discussion par l'Assemblée le 25 janvier 1982 (20e séance) (voir [Doc. 4830](#), rapport de la commission de la science et de la technologie). Texte adopté par l'Assemblée le 25 janvier 1982 (20e séance).

